

SYNTHÈSE

LA
FRANCOPHONIE



uOttawa

Centre de recherche en
civilisation canadienne-française



AU TRAVAIL

Colloque annuel
du CRCCF

10-11

avril

2014

Colloque organisé par le Centre de recherche en civilisation canadienne-française (CRCCF) et le Réseau national de développement économique et d'employabilité Canada (RDÉE Canada)

Par Luc Léger

Candidat au doctorat

Département de sociologie et d'anthropologie

PARTENAIRES :



uOttawa

Faculté des arts
Faculty of Arts



uOttawa

L'Université canadienne
Canada's university



uOttawa

Faculté des sciences sociales
Faculty of Social Sciences



Social Sciences and Humanities
Research Council of Canada

Conseil de recherches en
sciences humaines du Canada

Canada

Colloque annuel du CRCCF

Synthèse

« Depuis longtemps, l'insertion professionnelle des francophones apparaît en filigrane dans les études sur la francophonie, qu'elles portent sur la prestation des services en français, le développement économique ou l'égalité salariale. L'édition 2014 du colloque annuel du Centre de recherche en civilisation canadienne-française propose d'aborder les questions multiples liées au monde du travail à partir de divers champs d'expertise : la sociologie, la science politique, l'éducation, les arts, la géographie, l'économie, l'histoire et la littérature. Les objectifs sont les suivants : comprendre le monde du travail francophone et réfléchir au travail comme champ d'étude pour la francophonie¹. »

Bilan :

- 13 communications individuelles (dans le cadre de quatre séances) ;
- 2 tables rondes ;
- 1 conférence d'ouverture ;
- 1 conférence de clôture ;
- 2 dîners-conférences ;
- 1 session documentaire (avec la présentation de deux films).

Thèmes centraux du colloque :

- Transformations économiques : quelle place pour la langue et la culture ?
- Portrait des francophones au travail ;
- Transmission de la langue et de la culture et le milieu de l'éducation ;
- (Dé)valorisation du français et du bilinguisme dans le monde du travail ;
- Insertion professionnelle et employabilité des francophones ;
- Immigration francophone et monde du travail : défis et perspectives d'avenir ;
- Développement économique et communautés francophones au Canada.

TRANSFORMATIONS ÉCONOMIQUES : QUELLE PLACE POUR LA LANGUE ET LA CULTURE ?

Les transformations économiques qui ont cours à l'heure actuelle ne sont pas négligeables. La réalité de l'*économie mondialisée*² a pris une place centrale dans ce colloque. Si plusieurs communications y ont fait référence de façon directe ou indirecte, ce sont les communications d'ouverture et de clôture qui ont le mieux réussi à saisir l'ampleur du phénomène.

Josiane Boutet³, dans sa communication prononcée à l'ouverture du colloque, a traité de deux moments spécifiques qui ont bouleversé le monde du travail : le choc pétrolier des années 1970 et 1980, qui a permis la robotisation du monde du travail, et la *tertiarisation* récente de l'économie, qui a fait des compétences langagières une ressource de grande importance. Si la robotisation du monde du travail est encore une réalité, l'augmentation de la *part langagière du travail* (tel que la nomme Boutet) fait en sorte que maîtriser une langue à l'écrit et à l'oral est plus nécessaire que jamais. À l'heure actuelle, plusieurs entreprises valorisent les compétences langagières dans le but d'accroître leur productivité. En fait, la plupart des travailleurs doivent maintenant être en mesure de communiquer facilement de l'information à leurs collègues ou à leurs supérieurs (Boutet a fait référence, notamment, aux renseignements qui

¹ Extrait du programme du colloque, [En ligne], [adresse URL].

² Si certains hésitent à utiliser l'expression, ils reconnaissent quand même les transformations qui ont cours.

³ Josiane Boutet : *La part langagière du travail* (conférence d'ouverture, 10 avril 2014).

doivent être inscrits dans des tableaux prévus à cet effet par les travailleurs qui accomplissent des travaux ménagers). De nombreuses entreprises valorisent également les compétences langagières dans le but d'accroître leur part de marché et leur compétitivité sur les plans régional, national et international. Ainsi, la capacité pour une entreprise d'offrir un service dans plus d'une langue est considérée comme une valeur ajoutée au sein d'une économie mondialisée.

Dans la même veine, **Monica Heller**⁴ a expliqué, dans la communication de clôture, que si la maîtrise d'une langue spécifique (ou des langues spécifiques) n'était pas nécessaire quand il était question d'accomplir un travail dans une brasserie de Montréal en 1978, ce n'est plus le cas aujourd'hui. L'existence des centres d'appels de Moncton, par exemple, montre que certaines économies ont misé sur les compétences langagières afin d'assurer leur maintien après la période de désindustrialisation des années 1980 et 1990. D'ailleurs, **Andréanne Germain**⁵ a traité, dans son court documentaire, de l'effet dévastateur de la fermeture de l'usine de Smooth Rock Falls dans le nord de l'Ontario, une ville qui, contrairement à Moncton, n'a pas su relever son économie. Selon Heller, la marchandisation de la langue et de la culture, qu'elle nomme la *commodification* de la langue, est un phénomène bien réel. Le nombre élevé de métiers faisant appel à la langue et à la culture en est la preuve. Les centres d'appels ne sont plus les seuls lieux de travail qui misent sur le *word force*, et de nombreux métiers se créent dans le monde des communications, du tourisme, de la traduction, de l'éducation, du marketing, des arts et de la culture. Cette réalité a-t-elle des effets sur la façon de concevoir la francophonie? Cette question est d'une grande importance, selon Heller.

Les propos de **Mario Lefebvre**⁶ ont rejoint ceux de Boutet et de Heller. Selon une étude réalisée par le Conference Board du Canada, le bilinguisme serait un atout qui aurait permis au Canada d'accroître sa capacité de faire du commerce au niveau international. Il a cité des recherches qui montrent que les États font habituellement du commerce avec d'autres États pour deux raisons : soit en raison de la proximité géographique, soit parce qu'ils partagent une langue commune. À vrai dire, s'il y a absence d'une langue commune, le commerce bilatéral entraîne des frais supplémentaires liés à la traduction. Le bilinguisme de la population permet donc de multiplier le nombre de partenaires commerciaux. Lefebvre a expliqué que le Québec et le Nouveau-Brunswick sont, à l'heure actuelle, les deux provinces du Canada qui ont établi le plus de liens commerciaux avec des États francophones. D'ailleurs, de nombreuses entreprises commencent à reconnaître les avantages économiques que peut procurer le bilinguisme et tentent de recruter davantage de francophones, notamment dans des postes clés.

Malgré les incitations au bilinguisme et au plurilinguisme de l'économie mondialisée, Boutet a fait remarquer qu'il existe souvent un écart entre les règles imposées par les États ou par les entreprises en matière de langue et la réalité sur le terrain. Pour cette raison, les chercheurs qui s'intéressent aux langues en contexte de travail doivent se poser un certain nombre de questions afin de connaître la place réelle qu'elles occupent dans le milieu du travail (et non seulement la langue de travail, mais la langue au travail, comme l'a fait remarquer Heller). Quel genre de communications a lieu? À qui sont adressées ces communications? Dans quelle langue? Dans quels contextes? Quelles sont les conséquences de certaines pratiques? Quels sont les liens avec la construction identitaire? Autant de questions qui ont été abordées par d'autres conférenciers dans leurs communications respectives.

PORTRAIT DES FRANCOPHONES AU TRAVAIL

La majorité des communications qui ont été présentées dans le cadre du colloque ont permis de dresser un certain portrait des francophones dans le monde du travail. Cependant, trois communications en particulier ont permis de mieux saisir les réalités socioéconomiques et démographiques des communautés francophones du Canada.

⁴ Monica Heller : *Langue et nouvelle économie* (conférence de clôture, 11 avril 2014).

⁵ Andréanne Germain : *Le Nord, fermé jusqu'à avis contraire* (session documentaire, 10 avril 2014).

⁶ Mario Lefebvre : *Le Canada, le bilinguisme et le commerce* (déjeuner-conférence, 11 avril 2014).

Selon **Jean-François Lepage** et **Camille Bouchard-Coulombe**⁷, la situation économique des francophones s'est beaucoup améliorée au Canada, tant pour les francophones du Québec que pour les francophones à l'extérieur du Québec. Cette amélioration, cependant, ne s'est pas produite de la même façon partout au Canada. S'il est possible de parler de rattrapage, certaines nuances s'imposent. Les données disponibles montrent un écart entre les communautés exogènes (communautés dans lesquelles les francophones sont minoritaires) et les communautés endogènes (communautés dans lesquelles les francophones sont majoritaires). Les communautés endogènes affichent un taux de chômage plus élevé, des revenus moindres et un niveau de scolarisation plus bas. Les francophones sont donc nombreux à quitter ces communautés pour aller travailler dans les communautés exogènes, et ce, même si ces communautés n'offrent pas la même possibilité de travailler en français. Si 90 % des francophones travaillent en français dans les communautés endogènes, seulement 10 % des francophones peuvent le faire dans les communautés exogènes.

Ces propos font écho à ceux de **Maurice Beaudin**⁸. Selon lui, 70 % de la population francophone des Maritimes habitent à l'extérieur de ce qu'il nomme le *corridor économique* des provinces maritimes, qui va de Saint John à Halifax, en passant par Moncton. Or, dans le contexte de stagnation de l'emploi qui prévaut depuis le début des années 2000, plusieurs francophones qui se cherchent du travail intègrent ce corridor économique quand ils ne décident pas d'intégrer d'autres économies, ailleurs au Canada. S'il est vrai que le corridor économique des provinces maritimes offre de meilleures occasions aux francophones sur le plan de l'insertion professionnelle, il est possible de se demander s'il leur **est** avantageux de le faire sur le plan linguistique et culturel en raison d'une possible perte de leurs acquis.

Enfin, **Éric Forgues** et **Maurice Beaudin**⁹ ont étudié le lien entre le revenu et la langue maternelle. Si plusieurs chercheurs avaient fait état, à une certaine époque, de l'écart important entre le revenu annuel des anglophones et celui des francophones, les données publiées depuis les années 1970 montrent que cet écart se réduit, voire se renverse. La recherche entreprise par Forgues et Beaudin cherche à mesurer la corrélation entre le revenu annuel d'une personne et ses compétences langagières au Nouveau-Brunswick. Les résultats indiquent que les francophones et les anglophones bilingues gagnent aujourd'hui un revenu plus élevé que les francophones et les anglophones unilingues, alors que les francophones bilingues avaient un revenu moins élevé que les anglophones unilingues et les anglophones bilingues au début de la période qu'ils ont étudiée. Divers facteurs contribuent à ce renversement de situation. Parmi les hypothèses à explorer, mentionnons l'influence réduite de la langue maternelle des travailleurs sur leur revenu, alors que la possibilité pour eux de s'exprimer en plusieurs langues serait devenue un facteur plus déterminant.

TRANSMISSION DE LA LANGUE ET DE LA CULTURE ET LE MILIEU DE L'ÉDUCATION

Si de nombreuses entreprises et de nombreux gouvernements peuvent compter sur une main-d'œuvre bilingue (ou même plurilingue), ils le doivent en grande partie au milieu de l'éducation qui a su transmettre des compétences langagières et des référents culturels aux jeunes. Deux communications ont porté sur le milieu de l'éducation : l'une a abordé les représentations des enseignants à l'égard de leur tâche de transmettre la langue et la culture aux jeunes et l'autre a traité des grandes orientations de l'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO).

⁷ Jean-François Lepage et Camille Bouchard-Coulombe : *La situation des minorités francophones sur le marché du travail au Canada : deux portraits statistiques* (séance 1, 10 avril 2014).

⁸ Maurice Beaudin : *Marché de l'emploi dans les Maritimes : tendances selon les régions et les groupes linguistiques* (séance 1, 10 avril 2014).

⁹ Éric Forgues et Maurice Beaudin : *Écart de revenus entre anglophones et francophones au Nouveau-Brunswick de 1970 à 2006* (séance 3, 11 avril 2014).

Karine Turner¹⁰ a présenté les résultats d'une recherche qu'elle a menée dans deux écoles du nord de l'Ontario au sujet des représentations des enseignants des écoles francophones à l'égard de la transmission de la langue et de la culture. Turner a rappelé qu'au Canada, la mission de l'école de langue française en situation minoritaire est double, contrairement à celle de l'école de langue anglaise. Les enseignants ont comme tâche non seulement d'enseigner les matières, tel que le veut le programme du ministère de l'Éducation, mais aussi de transmettre la langue et la culture à leurs élèves. Jusqu'à quel point les enseignants sont-ils conscients des attentes que la communauté place en eux à cet égard? Treize des quatorze enseignants qui ont participé à la recherche reconnaissent qu'ils ont un rôle à jouer dans la transmission de la langue et de la culture, et ce, même s'ils enseignent des matières comme les sciences pures ou les mathématiques. Tous, cependant, ne disent pas vouloir s'acquitter de ce rôle de la même façon. Certains cherchent à encourager les élèves à parler français, d'autres s'efforcent de transmettre des connaissances sur la communauté francophone, d'autres emploient des stratégies pédagogiques spécifiques et d'autres, enfin, se voient comme des modèles pour leurs élèves.

Jean-Philippe Croteau¹¹, quant à lui, a rendu compte d'une recherche portant sur l'histoire de l'AEFO. Au cours de l'histoire de cette association, les enseignants se sont engagés dans quatre domaines différents : le renouvellement du matériel pédagogique (qui, à une certaine époque, était uniquement en anglais), la communauté, la reconnaissance professionnelle du métier d'enseignant et le militantisme syndical. Selon Croteau, la vocation de l'association est loin de faire consensus. L'AEFO doit-elle renouer avec sa vocation initiale qui était d'assurer la production de matériel pédagogique en français et de s'engager dans des actions visant le maintien de la langue et de la culture chez les élèves et dans la communauté de façon plus large? L'AEFO doit-elle plutôt agir comme un syndicat et délaissier toute implication communautaire? La question est loin d'être résolue.

(DÉ)VALORISATION DU FRANÇAIS ET DU BILINGUISME DANS LE MONDE DU TRAVAIL

La place du français dans le monde du travail a beaucoup évolué. Si le français n'était pas toléré dans certains milieux au Canada à une certaine époque, les employés qui maîtrisent le français et l'anglais sont, aujourd'hui, valorisés pour une multitude de raisons, dont des raisons économiques, dans le cas des entreprises, et politiques, dans le cas des gouvernements qui ont des obligations linguistiques. Malgré ce changement, certaines questions se posent. Les employés peuvent-ils réellement choisir leur langue de travail? Une langue peut-elle prendre plus de place qu'une autre? Quelles sont les conséquences de l'inégalité linguistique en milieu de travail? Comment les travailleurs perçoivent-ils leur propre langue?

La communication de **François Charbonneau**¹² a porté principalement sur un exemple concret de décalage entre les politiques en matière de langue de travail et la réalité quotidienne des fonctionnaires. L'affaire Lepage dont il a été question concerne un fonctionnaire de la Ville d'Ottawa qui a été congédié en 1979 parce qu'il travaillait en français, malgré le fait que la Ville d'Ottawa possédait des règlements qui le permettaient depuis les années 1970. Cet exemple est, selon Charbonneau, une preuve de plus que travailler dans un environnement bilingue ou majoritairement anglophone ne permet pas, la plupart du temps, aux francophones de travailler dans leur propre langue. Charbonneau a terminé sa communication en faisant remarquer qu'à une certaine époque, les organismes de la société civile de la

¹⁰ Karine Turner : *Le travail enseignant en Ontario français : rôles, représentations et perspectives* (séance 3, 11 avril 2014).

¹¹ Jean-Philippe Croteau : *L'AEFO et l'émergence d'un groupe socioprofessionnel de langue française (1939-1998)* (séance 4, 11 avril 2014).

¹² François Charbonneau : *Que peut une politique bilingue? Travailler en français à la Ville d'Ottawa* (séance 2, 10 avril 2014).

Colloque annuel du CRCCF

Synthèse

communauté francophone d'Ottawa réclamaient pour les fonctionnaires le droit de travailler en français. Malgré les recommandations proposées dans plusieurs rapports, dont le rapport Leblanc, le problème persiste. Toutefois, il ne semble plus susciter autant d'intérêt au sein de la communauté francophone.

Luc Léger¹³ a traité de la situation des employés des centres d'appels bilingues de Moncton. Contrairement à ce qui existe dans la fonction publique, les centres d'appels qui s'installent au Nouveau-Brunswick n'ont pas à se plier à des obligations en matière de langue de travail. Selon Léger, en référence à des données recueillies dans le cadre d'une recherche menée dans deux centres d'appels bilingues, les employés font face à plusieurs situations d'inégalité linguistique. Par exemple, la formation offerte à l'embauche est disponible en anglais uniquement, les cadres sont unilingues anglophones, les données informatisées qui permettent d'accomplir les tâches demandées sont en anglais, les documents provenant de l'employeur ne sont disponibles qu'en anglais et le soutien terminologique permettant la transition facile d'une langue à une autre n'existe pas. Cela cause une certaine frustration chez les travailleurs, qui cherchent des façons d'assurer une présence égale du français. La majorité des participants à l'enquête se disent d'accord avec l'idée d'étendre l'aménagement linguistique de la province du Nouveau-Brunswick au secteur privé, un peu comme l'a fait la province de Québec avec la *Charte de la langue française*.

Jean-Pierre Corbeil¹⁴ a présenté un portrait de la situation linguistique de la fonction publique fédérale de la région de la capitale nationale (Ottawa et Gatineau). La partie 5 de la *Loi sur les langues officielles* stipule que les fonctionnaires ont le droit de travailler dans la langue de leur choix. Corbeil a expliqué que le nombre de travailleurs francophones dans la fonction publique est supérieur au poids démographique des francophones de la région (il y a 39 % de francophones dans la fonction publique et seulement 27 % de francophones dans la région). Malgré cette disposition de la *Loi sur les langues officielles* et le grand nombre de postes désignés bilingues (64 % des postes le sont), il demeure que l'anglais est plus souvent utilisé que le français. Selon Corbeil, même si les anglophones occupent des postes bilingues, ils n'utilisent pas souvent le français comme langue de travail. La réalité varie selon le ministère et le type de poste occupé, mais il existe quand même un écart considérable entre ce que prévoit la loi et la réalité sur le terrain.

Dominique Pépin-Filion¹⁵, pour sa part, a livré un portrait du français comme langue principale de travail dans les communautés francophones minoritaires du Canada. Selon des données préliminaires, les travailleurs francophones à l'extérieur du Québec utilisent majoritairement l'anglais. Toutefois, 40 % des 560 000 travailleurs francophones de l'extérieur du Québec utilisent le français au travail; un chiffre qui est loin d'être négligeable. Plusieurs facteurs individuels, institutionnels, sociaux et économiques expliquent ce résultat. Sa recherche montre que les travailleurs qui utilisent le plus fréquemment le français occupent majoritairement des postes dans trois secteurs clés : l'administration publique (33 %), la santé (40 %) et l'éducation (70 %). En terminant, Pépin-Filion a souligné les importantes variations régionales : le taux d'usage du français au travail passe de 11 % dans l'ouest du pays à 74 %, dans l'est.

Finalement, la communication de **Mireille McLaughlin** et de **Phyllis Rippeyoung**¹⁶ a traité spécifiquement du lien entre l'emploi occupé et le désir des travailleurs de transmettre le français à leurs enfants. Elles ont repris les résultats préliminaires d'une recherche menée dans la région du Restigouche au Nouveau-Brunswick (où près de 50 % de

¹³ Luc Léger : *Quand les entreprises établissent les règles : représentations des travailleuses et des travailleurs du Nouveau-Brunswick sur la place du français et de l'anglais* (séance 2, 10 avril 2014).

¹⁴ Jean-Pierre Corbeil : *Droits et pratiques linguistiques au travail dans la région d'Ottawa : le cas de la fonction publique* (séance 4, 11 avril 2014).

¹⁵ Dominique Pépin-Filion : *L'usage du français au travail chez les francophones minoritaires* (séance 4, 11 avril 2014).

¹⁶ Mireille McLaughlin et Phyllis Rippeyoung : *Classe sociale et appartenance linguistique : effets de l'occupation sur les choix scolaires des parents francophones* (séance 3, 11 avril 2014).

la population est bilingue) et dans la région d'Ottawa (où près de 34 % de la population est bilingue) ainsi que les données de l'Enquête sur la vitalité linguistique des minorités de langues officielles. Selon McLaughlin et Rippeyoung, si la tertiarisation de l'économie entraîne une augmentation de la valeur du bilinguisme, celle-ci n'est pas perçue de la même façon par tous les membres de la communauté francophone. Leur recherche montre que le désir de transmettre la langue française est très grand sur le plan du discours, mais qu'il existe un écart entre le discours et la réalité dans la mesure où les enfants de certains travailleurs qui ont participé à la recherche ne sont pas en mesure de parler français. L'aisance du parent à s'exprimer en français jouerait un rôle ainsi que le type d'emploi occupé.

INSERTION PROFESSIONNELLE ET EMPLOYABILITÉ DES FRANCOPHONES

Une table ronde a traité spécifiquement des initiatives adoptées dans trois provinces du Canada afin de faciliter l'insertion professionnelle et l'employabilité des francophones au sein de l'économie locale. Les communications d'**Yvon Samson**¹⁷ (Nouvelle-Écosse), de **Robert Paquin**¹⁸ (Manitoba) et de **Michèle Pignol**¹⁹ (Ontario) ont mis en évidence les objectifs et le mandat de certains programmes mis en place dans trois provinces différentes.

En Nouvelle-Écosse, le Réseau acadien des intervenants en employabilité²⁰ cherche à faciliter la collaboration et la concertation entre des partenaires communautaires, gouvernementaux et du milieu des affaires dans le but de faire la promotion du français en milieu de travail et de mieux prévoir les besoins de main-d'œuvre francophone et de formation. Plusieurs projets sont en cours dont un sondage sur le marché du travail, un programme d'alphabétisation et une étude sur les besoins en matière de formation afin de mieux répondre aux exigences du marché du travail de la Nouvelle-Écosse.

Au Manitoba, le programme Premier Choix²¹ a pour objectif d'aider les jeunes des écoles francophones et des écoles d'immersion à mettre en valeur leurs compétences et à trouver un emploi dans un lieu de travail qui reconnaît la valeur ajoutée du français. Grâce à une formation qui porte sur le développement de carrière, la rédaction de curriculum vitæ et de lettre de motivation et la préparation aux entrevues, près de 90 % des jeunes qui suivent le programme décrochent un emploi avant la fin de la formation. Des programmes sont également offerts aux jeunes qui ont des handicaps ou des problèmes de santé ainsi qu'aux nouveaux arrivants.

Enfin, en Ontario le programme La bonne affaire²² cherche spécifiquement à favoriser l'insertion professionnelle des immigrants francophones. Pignol a rappelé que l'Ontario occupe le deuxième rang parmi les provinces qui accueillent le plus d'immigrants francophones au Canada et que l'intégration économique de ces nouveaux venus représente un enjeu important. Le programme vise à aider les petites et moyennes entreprises, à les sensibiliser aux avantages qu'offre l'immigration francophone, à accompagner les immigrants dans leur recherche d'emploi et à développer des outils permettant aux immigrants de se lancer en affaires. Malgré le succès de l'initiative, quelques défis demeurent, notamment en ce qui a trait à l'employabilité des immigrants (il est question de compétences linguistiques, d'expérience professionnelle et de reconnaissance des diplômes), à leurs initiatives entrepreneuriales (en raison de la méconnaissance du lieu) et aux entreprises qui doivent assurer leur intégration.

¹⁷ Yvon Samson : *Le succès par l'apprentissage : le cas du Réseau acadien des intervenants en employabilité* (table ronde 2, 11 avril 2014).

¹⁸ Robert Paquin : *En français, mon Premier Choix* (table ronde 2, 11 avril 2014).

¹⁹ Michèle Pignol : *Toronto : l'identité et la langue de travail* (table ronde 2, 11 avril 2014).

²⁰ Pour de plus amples renseignements : www.cdene.ns.ca.

²¹ Pour de plus amples renseignements : www.cdem.com.

²² Pour de plus amples renseignements : www.labonneaffaire.biz.

Une idée semble se dégager de ces communications, à savoir que le français est souvent perçu comme une valeur ajoutée par les entreprises canadiennes. Même si toutes les entreprises n'en sont pas conscientes et ne sont pas toujours capables de bien saisir tous les avantages que leur offre l'embauche d'employés francophones, il semble qu'elles soient intéressées par la possibilité de pouvoir compter sur du personnel bilingue, surtout lorsqu'il s'agit de conclure des ententes de nature économique.

IMMIGRATION FRANCOPHONE ET MONDE DU TRAVAIL : DÉFIS ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Les participants à une autre table ronde se sont penchés sur la situation des francophones qui font face à des défis particuliers dans le monde du travail en raison de leur appartenance, réelle ou apparente, à un groupe minoritaire victime de racialisation (c'est-à-dire en raison de leur appartenance religieuse, de leur origine ou de traits physiques, par exemple). Les conférenciers ont brossé un portrait de la situation en traitant de la question de la racialisation au Canada et des programmes mis en place dans la ville d'Ottawa afin d'assurer l'intégration économique des immigrants et des priorités du Commissariat aux langues officielles du Canada en matière d'immigration francophone.

Alain Ngouem²³ a fait remarquer que malgré l'existence de lois visant à mettre un terme à la discrimination, à la xénophobie, à la violence, aux crimes haineux, à la ségrégation et au profilage racial, le racisme perdure au Canada et s'insinue dans le monde du travail. De nombreux immigrants se voient refuser du travail, tandis que d'autres doivent accepter des emplois dans des domaines qui ne sont pas les leurs. Plusieurs se sentent insatisfaits professionnellement. Ngouem a insisté sur le besoin d'études plus poussées sur le phénomène et, plus particulièrement, de recherches qui permettraient d'établir une corrélation entre la situation économique et professionnelle des immigrants et le phénomène de la racialisation.

Selon **Caroline Andrew**²⁴, le phénomène est bel et bien présent à Ottawa. D'ailleurs, deux organismes communautaires cherchent à contrer les effets du racisme chez les immigrants, soit Initiative : une ville pour toutes les femmes et Avenir jeunesse. En résumé, les immigrants qui bénéficient de ces programmes sont venus au Canada afin d'assurer un meilleur avenir à leurs enfants. Ces personnes avaient souvent des carrières intéressantes dans leur pays d'origine et sont déçues de leur expérience du marché du travail au Canada. Andrew a insisté sur le fait que face à cette situation les immigrants éprouvent des sentiments de colère et d'injustice. Ainsi, certaines initiatives sont mises en place afin de conscientiser les employeurs de même que les immigrants. À l'heure actuelle, il existe des partenariats avec la municipalité et les grandes institutions de la ville (les musées, les écoles, les collèges et les universités, par exemple) et le monde des affaires.

Les propos de Ngouem et d'Andrew rejoignent ceux qui ont été présentés dans le documentaire de **Chedly Belkhodja**²⁵. Même si ce documentaire n'a pas été présenté dans le cadre de la même table ronde, il présente une situation concrète de racialisation. Ce documentaire porte sur la situation de nombreux étudiants (ou d'anciens étudiants) qui ne sont pas originaires du Canada et auxquels on refuse des emplois dans leur domaine d'étude après l'obtention de leur diplôme de l'Université de Moncton. À bout d'espoir, ces jeunes diplômés doivent accepter du travail dans les centres d'appels de la région. Dans ces lieux de travail, leurs compétences ne sont pas reconnues à leur juste valeur et plusieurs voient leur rêve d'une meilleure vie en sol canadien s'effriter.

²³ Alain Ngouem : *Inégalités d'accès et racialisation* (table ronde 1, 10 avril 2014).

²⁴ Caroline Andrew (table ronde 1, 10 avril 2014).

²⁵ Chedly Belkhodja : *Au bout du fil* (session documentaire, 10 avril 2014).

Finalement, **Carsten Quell**²⁶ en a profité pour expliquer comment le Commissariat aux langues officielles du Canada perçoit l'immigration francophone. Si les immigrants francophones sont appelés à revitaliser les communautés francophones du Canada, l'immigration francophone doit se faire de façon inclusive. Cependant, toutes les communautés n'ont pas les mêmes capacités d'accueil et ne sont pas aussi ouvertes à l'intégration d'immigrants. Quell a expliqué que le système d'immigration est appelé à changer afin de mieux répondre aux besoins économiques du Canada. Devant ce constat, le Commissariat cherche présentement à sensibiliser les futurs immigrants à la réalité des communautés francophones minoritaires, mais également à sensibiliser les communautés francophones, notamment les employeurs, à l'arrivée d'immigrants capables de contribuer à la vitalité économique et culturelle de leur communauté.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DANS LES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES DU CANADA

Le développement économique dans les communautés francophones du Canada a été abordé de différentes façons par les conférenciers du colloque. Deux communications ont surtout traité des programmes gouvernementaux mis en place afin de favoriser le développement économique des communautés, tandis que deux communications ont été plus critiques à l'égard des initiatives de développement économique en Colombie-Britannique et au Nouveau-Brunswick.

Denise Gareau et **François Lachance**²⁷ ont présenté le Fonds d'habilitation pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Il a été créé en 1999, modifié en 2005, puis reconduit en 2013 jusqu'en 2018, pour promouvoir le développement économique des communautés francophones de partout au Canada. Le fonds vient présentement en aide à 14 organismes (essentiellement membres du Réseau de développement économique et d'employabilité (RDÉE) du Canada), qui, à leur tour, soutiennent les intervenants dans chaque communauté dans le but non seulement de faire la promotion des entreprises, des communautés, du tourisme, du développement des ressources humaines, mais également afin d'aider les personnes à la recherche d'un emploi et les employeurs en quête de travailleurs. Gareau et Lachance ont insisté sur le fait que la grande diversité des communautés francophones exige la collaboration et le dialogue entre plusieurs partenaires, dont les gouvernements provinciaux, les intervenants communautaires et le gouvernement du Canada.

Sarah E. Klassen et **Bjenk Ellefsen**²⁸ ont expliqué que le gouvernement du Canada cherche présentement à mieux comprendre les réalités locales afin de mettre en place des plans de développement économique spécifiques aux différentes réalités des communautés francophones du Canada. Selon le gouvernement, comprendre la réalité de chaque communauté est le seul moyen d'arriver à un certain équilibre entre les communautés. Klassen et Ellefsen ont fait remarquer que l'écart qui existe entre les économies locales et l'économie nationale n'est pas spécifique au Canada. Tous les États membres de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) font face au même défi. Au Canada, il est question de 349 marchés de travail locaux, qui ont leurs propres particularités.

S'il a été question des RDÉE dans la communication de Lachance, celle de **Patrick Glanc**²⁹ a permis de faire un constat critique de l'influence des travaux de développement économique de la Société de développement économique (SDE)

²⁶ Carsten Quell (table ronde 1, 10 avril 2014).

²⁷ Denise Gareau et François Lachance : *Politiques publiques, développement économique et employabilité au sein des CLOSM : le Fonds d'habilitation (FH) pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire* (déjeuner-conférence, 10 avril 2014).

²⁸ Sarah E. Klassen et Bjenk Ellefsen : *Une approche axée sur les réalités locales pour les minorités de langue officielle* (séance 1, 10 avril 2014).

²⁹ Patrick Glanc : *Le développement économique communautaire en Colombie-Britannique* (séance 2, 10 avril 2014).

(membre du réseau des RDÉE du Canada) sur les communautés francophones de la Colombie-Britannique. Selon Glanc, le plan de développement économique de la SDE mise sur le développement économique des régions rurales, l'intégration des nouvelles technologies, l'immigration et le tourisme. Cependant, ces axes d'intervention ne font pas en sorte que les communautés francophones de la Colombie-Britannique puissent se doter d'institutions économiques bien à elles et ne favorisent donc pas la complétude institutionnelle chez les francophones de cette province. Pourtant, la création d'institutions économiques serait positive non seulement pour les communautés francophones, question de contrer l'assimilation et d'assurer des espaces économiques francophones, mais également pour les immigrants francophones et pour les jeunes inscrits dans les écoles d'immersion.

Finalement, **Eugénie Boudreau**³⁰ a présenté un travail de recherche portant sur l'évolution des représentations entourant le développement économique dans le nord-est du Nouveau-Brunswick entre 1960 et 1980. Au cours de cette période, trois types de discours se sont succédé, mais chacun d'eux a fait référence à un contexte de rattrapage par rapport à d'autres communautés, que ce soit le retard économique qu'accusent les communautés francophones en raison d'un manque d'esprit entrepreneurial, les compétences entrepreneuriales des francophones ou, encore, la prise en charge par les communautés francophones de leur propre développement économique. Boudreau a expliqué que certains projets pilotes du gouvernement du Canada cherchaient, au cours des années 1960, à transformer radicalement les économies rurales du Canada. Ces économies devaient s'adapter à la modernité en s'industrialisant et en abandonnant l'agriculture et la pêche, deux activités qui ne permettaient pas d'augmenter les revenus des populations rurales. Le Conseil régional d'aménagement du Nord (CRAN) et le Parti acadien ont vivement réagi à ces projets et ont plutôt tenté de miser sur le mode de vie spécifique aux Acadiens.

³⁰ Eugénie Boudreau : *Performativité des discours économiques et projets de « développement » en contexte acadien du nord-est du Nouveau-Brunswick* (séance 2, 10 avril 2014).